# Luminus Essential Electricité

(octobre-décembre 2019) Conditions particulières : (EEC2.0)

Consommateurs : résidentiels Type d'énergie : électricité Durée du contrat : 1 an

Valable pour les Consommateurs ré réserve le droit d'adapter votre prix ommateurs résidentiels avec une consommation d'électricité annuelle < 50 MWh et des raccordements avec relevé annuel. Dans le cas contraire. Luminus se



#### **VOS AVANTAGES:**

Économie	<b>№</b> Facilité	*** Service					
Vous bénéficiez des baisses des prix du marché.	Vous gérez votre compte et vos factures dans My Luminus, votre zone client en ligne.	Une qualité qui nous vaut 5 étoile de la part du régulateur.					
	SERVICES INCLUS:	<u> </u>					
	My Luminus						
	Votre espace client pour gérer tous vos services en ligne.						
	VOS PROMOS :						
- 85,00 EUR TVA incl.	- 1,00 cEUR/kWh TVA incl.	300 kWh					
De remise pendant 12 mois.	De remise sur votre consommation jour et nuit pendant 12 mois.	Gratuits sur votre décompte attribuée après 11 mois.					

## Plus d'infos sur **luminus.be**

(\*\*)



# Composition du prix de l'energie

Énergie fournie par Luminus

Coût de transport de l'énergie

Taxes et redevances

TVA 21%





## ORIGINE DE VOTRE ÉNERGIE:

		Dernière origine approuvée par:	Energies renouvelables	Nucléaires	Gaz naturel (et autres combustibles fossiles)	Installations de cogénération de qualité
FL		Le produit gue vous utilisez	-	66,80%	33,20%	-
	L'énergie fournie par Luminus	38,40%	41,10%	20,50%	-	
WAL	Le produit gue vous utilisez	-	66,80%	33,20%	-	
	L'énergie fournie par Luminus	37,20%	41,90%	20,90%	-	

(\*\*\*)

## 1 Prix de l'énergie fournie par Luminus (TVA incl.) :

	Compteur mono-horaire	Compteur bi-horaire				Compteur exclusif nuit
		Jour	Nuit			
Énergie (c€/kWh)	6,99	8,02	5,58	5,58		
Redevance fixe (€/an)¹	48,40	48,40		-		

	FL	WAL
Coûts énergie verte (c€/kWh)²	2,53	3,22
Coûts cogénération (c€/kWh)²	0,38	-

<sup>(\*)</sup> En tant que nouveau client, vous bénéficiez d'une remise de 85,00 EUR TVA incl. pendant 12 mois pour la conclusion d'un contrat Luminus Essential Electricité en novembre 2019. Cette remise

 <sup>(\*\*\*)</sup> En tant que nouveau client, vous benéficiez d'une remise de 65,00 EUR IVA incl., pendant 12 mois pour la conclusion d'un contrat Luminus Essential Electricité en novembre 2019. Cette remise sera répartie au pro rata sur vos prochains décomptes.
 (\*\*\*) En tant que nouveau client, vous bénéficiez d'une remise de 1 cEUR/kWh TVA incl., non-valable sur un compteur exclusif nuit, sur votre consommation jour et nuit pendant 12 mois pour la conclusion d'un contrat Luminus Essential Electricité en novembre 2019. Cette remise sera répartie au pro rata sur vos prochains décomptes.
 (\*\*\*) En tant que nouveau client, vous bénéficiez d'une remise de 300 kWh gratuits (sur les coûts énergétiques) sur votre décompte pour la conclusion d'un contrat Luminus Essential Electricité en novembre 2019. Ce montant est calculé sur la base d'un tarif moyen pour les coûts énergétiques et est attribé après 11 mois.

## Coûts du transport de l'énergie :

		Coûts de distribution (c€/kWh)							
	Gestionnaire de réseau	Compteur mono-horaire	Compteur bi Jour	-horaire Nuit	Exclusif nuit	Coûts de transport (c€/kWh)	Activité de mesure et de comptage / Terme fixe GRD (€/an)	Cotisation fédérale (c€/kWh)(*)	Redevance producteur local (€/kW/an)(**)
	Fluvius (Gaselwest)	17,35	17,35	11,65	3,93	2,28	4,67	0,1651	109,24
	Fluvius (Imewo)	13,78	13,78	9,23	3,21	2,29	4,67	0,1883	90,15
	Fluvius (Infrax West)	13,55	13,55	10,90	4,67	2,23	5,24	0,1547	92,83
	Fluvius (Intergem)	11,74	11,74	7,79	2,75	2,19	4,67	0,2047	77,21
	Fluvius (Iveg)	13,89	13,89	10,87	4,97	2,50	5,24	0,0477	98,63
FL	Fluvius (Iveka)	13,85	13,85	9,91	3,41	1,93	4,67	0,0176	89,79
	Fluvius (Iverlek)	14,27	14,27	9,86	3,35	2,14	4,67	0,1800	91,42
	Fluvius (Pbe)	13,80	13,80	10,56	5,47	2,25	5,24	0,2832	92,34
	Fluvius (Sibelgas)	15,53	15,53	11,27	4,10	2,41	4,67	0,3309	102,49
	Fluvius Antwerpen	12,53	12,53	9,40	3,19	2,21	4,67	0,1412	86,29
	Fluvius Limburg	12,07	12,07	9,96	4,28	2,17	5,24	0,2432	85,49
	AIEG	8,36	8,83	6,66	5,74	4,16	26,39	0,3386	-
	AIESH	12,86	13,24	8,47	7,22	4,16	17,86	0,3386	-
	Fluvius (Gaselwest)	-	-	-	-	-	-	-	-
	Fluvius (Pbe)	-	-	-	-	-	-	-	-
	ORES (Brabant Wallon)	10,26	10,93	6,00	4,79	4,16	16,09	0,3386	-
WAL	ORES (EST)	13,77	14,70	8,35	6,70	4,16	16,09	0,3386	-
	ORES (Hainaut Electricité)	11,64	12,29	7,60	6,39	4,16	16,09	0,3386	-
	ORES (Luxembourg)	12,16	12,96	7,24	5,77	4,16	16,09	0,3386	-
	ORES (Mouscron)	10,30	10,95	6,23	5,01	4,16	16,09	0,3386	-
	ORES (Namur)	11,88	12,62	7,18	5,83	4,16	16,09	0,3386	-
	ORES (Verviers)	13,93	15,61	8,87	7,36	4,16	16,09	0,3386	-
	TECTEO RESA	9,87	11,12	5,65	4,79	4,16	26,69	0,3386	-
	WAVRE	12,04	12,93	10,10	10,10	4,16	21,09	0,3386	-

(\*) TVA non applicable.

(\*\*) Max. 10 kW

3	Taxes et redevances :	FL	WAL
	Cotisation Fonds énergie (*) (€/mois)		
	Basse tension non résidentiel	8,0600	-
	Basse tension résidentiel	0,4300	-
	Cotisation sur I"énergie (c€/KWh)	0,2331	0,2331
	Redevance de raccordement (*)(**) (c€/KWh)	-	0,0750

(\*) TVA non applicable. (\*\*) Non applicable sur les premiers 100 kWh. Cette redevance est majorée d'un montant



#### INFORMATION SUR VOTRE TARIF:

Index (HTVA): (1/3 Endex 12-12-12 + 1/3 Endex 12-0-12 + 1/3 Endex 3-0-3) = 46,96 EMarketCWE = (1/3 Endex 12-12-12 + 1/3 Endex 12-0-12 + 1/3 Endex 3-0-3) Formules tarifaires pour le coût de l'énergie (HTVA) :

Jour (compteur de jour) = 0,11 x (1/3 Endex 12-12-12 + 1/3 Endex 12-0-12 + 1/3 Endex 3-0-3) +

Jour (compteur de jour et de nuit) = 0.13 x (1/3 Endex 12-12-12 + 1/3 Endex 12-0-12 + 1/3 Endex 3-0-3) + 0,68 et nuit = 0,09 x (1/3 Endex 12-12-12 + 1/3 Endex 12-0-12 + 1/3 Endex 3-0-3) + 0,42

Exclusif nuit = 0,09 x (1/3 Endex 12-12-12 + 1/3 Endex 12-0-12 + 1/3 Endex 3-0-3) + 0,42

Exclusif nuit = 0,09 x (1/3 Endex 12-12-12 + 1/3 Endex 12-0-12 + 1/3 Endex 3-0-3) + 0,42

Les montants mentionnés sont arrondis. Votre tarif sera indexé tous les trimestres. Les trimestres commencent le 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre. La méthode de calcul, ainsi que les valeurs de l'index et de ses composantes, sont publiées sur le site www.luminus.be. Nous nous

réservons le droit d'utiliser de nouveaux paramètres ou de nouvelles composantes pour calculer la formule du prix si les paramètres actuels viennent à changer, sont supprimés ou s'ils devaient ne plus être disponibles. Luminus s'efforcera de maintenir le prix moyen au même niveau. Le coût de

l'énergie, qui varie en fonction de l'évolution des paramètres composant la formule tarifaire indexée est calculé sur base de l'index applicable durant la période pour laquelle vous êtes facturés lors du décompte de votre consommation réelle. Les montants mentionnés dans votre décompte peuvent dès lors varier par rapport aux prix ci-dessus. La redevance fixe est une redevance annuelle forfaitaire par raccordement au réseau d'électricité qui couvre tous les coûts d'exploitation fixes de Luminus. Pendant la première année où le client est chez Luminus pour un contrat de fourniture d'électricité, le client est tenu de verser l'intégralité de la redevance fixe par raccordement au réseau d'électricité, même s'il demande une rupture anticipée de son contrat. À partir de la deuxième année, la redevance fixe est uniquement imputée au prorata de la durée effective de la relation contractuelle entre le client et Luminus pour la fourniture d'électricité. La redevance fixe est imputée à chaque décompte ou décompte de clôture. Les coûts d'utilisation des réseaux mentionnés ci-dessus sont les coûts approuvés par les régulateurs régionaux (VREG, CWaPE et BRUGEL) et les valeurs des taxes, redevances, cotisations et surcharges sont les valeurs les plus récentes connues au moment de l'édition de ces conditions particulières. Les éventuelles modifications de ces éléments vous seront intégralement refacturées au prix coûtant.



#### DUREE DE VOTRE CONTRAT:

Si le point de fourniture est situé en Région flamande ou en Région wallonne, votre contrat a une durée d'un an et sera automatiquement prolongé pour des périodes successives d'un an. Si vous êtes un nouveau client Luminus, ce contrat entrera en vigueur à la date de début de fourniture. Si vous êtes déjà client chez Luminus pour votre électricité pour le Point de fourniture et conformément à l'article 11.4 des Conditions générales, souhaitez passer au contrat Luminus Essential Electricité , le nouveau contrat entrera en vigueur 21 jours calendrier après la date de signature, sauf si une autre date est convenue en concertation avec nous. L'article 4.3 des Conditions générales demeure inchangé.

Si vous n'êtes pas encore client chez Luminus, votre contrat chez Luminus doit débuter au plus tard 4 mois après la signature. Si tel n'est pas le cas, Luminus est en droit de refuser votre demande de contrat ou de vous faire une nouvelle proposition de contrat.

# PAIEMENT ET MODE D'ENVOI DE VOS FACTURES :

Vous choisissez votre mode de paiement (domiciliation, virement ou tout autre mode de paiement proposé par Luminus) et la fréquence de facturation (mensuelle, bimestrielle ou trimestrielle). Si vous optez pour la domiciliation, vous ne recevrez pas de factures d'acompte, mais uniquement votre décompte annuel. Toutes vos factures seront toutefois disponibles en ligne via votre Espace Client sur www luminus he

En cas de retard de paiement, nous vous enverrons au moins un rappel. En cas de défaut de paiement dans le délai prévu par le rappel, nous vous enverrons une mise en demeure. Une lettre de rappel est facturée 8 EUR (dans la Région de Bruxelles-Capitale : 7,50 EUR) et une mise en demeure 15 EUR. En cas de paiement tardif, vous êtes en outre tenu au paiement d'intérêts de retard au taux d'intérêt légal. Si nous avons transmis votre facture à un tiers, vous êtes également redevable d'une indemnisation forfaitaire de 10 % sur chaque montant impayé, avec un minimum de 55 EUR, en dédommagement des frais de recouvrement extrajudiciaires, sans préjudice du droit de prouver des dommages et préjudices supérieurs.

